



**Compte Rendu du Conseil d'Administration du Samedi 9 octobre 2021**  
**Moulin Saint Amand – Rouen (76)**

Le Conseil d'Administration commence à 14h00.

Présents : Didier FILLÂTRE, Annick MOIGNET, François BERTIN, Sébastien LECHEVALLIER, Roland PAUMELLE, Riwan DUGUE, Richard CHARLES, Gilbert FILLÂTRE, Jocelyne HUBERT, Thérèse GUINOT.

Le quorum étant atteint François ouvre le Conseil d'administration.

1°/ Examen des candidatures à l'adhésion au sein de notre association :

L'association a reçu les candidatures suivantes :

SCI Brothers and Sons (Berou la Mulotière,28) et Mme Catherine DOMEON (Neaufles Auvergn,27).

Le Conseil d'administration accepte de voter pour l'ensemble :

*Résolution n°1* : Conformément à l'Article 1 (Demande d'admission et agrément des nouveaux membres) de notre Règlement Intérieur adopté à notre Assemblée Générale du 31 mars 2019, après avoir examiné la demande d'admission de la SCI Brothers and Sons et de Mme Catherine DOMEON, Le CA agrée-t-il la candidature d'admission de la SCI Brothers and Sons et de Mme Catherine DOMEON ?

**Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / Résolution adoptée**

Les candidatures de la SCI Brothers and Sons et de Mme Catherine DOMEON sont agréées par la C.A..

Le nombre d'adhérents au 9 octobre est de 108.

2°/ Garderie : Démission de M. Philippe VALLOIS

M. Philippe VALLOIS par message au Président, reçu le 20/09/2021, faisait part de sa décision de ne plus intervenir dans le cadre de l'association en tant qu'administrateur et garde-pêche.

Il a remis au Président sa Carte de Garde Pêche ainsi que son badge.

Le Conseil d'Administration refuse sa démission et lui demande amicalement de bien vouloir reconsidérer sa position.

Le Président restituera sa carte et son badge à Philippe.

Au cours des dernières semaines, une convention a été signée avec M. Roland Paumelle pour Oherville et Perriers sur Andelle, et M. Aline Garbé.

### 3°/ Banderolle et Panneaux de la Garderie:

Thérèse, Anne-Sophie et Gilbert ont fait réaliser la banderole et les panneaux de la Garderie pour notre Association qui sont présentés au C.A.

### 4°/ Site internet :

Hervé et Didier ont procédé avec l'autorisation des propriétaires respectifs à la reconstitution virtuelle en 3 dimensions des sites suivants, à l'aide d'une caméra spécifique prêtée par l'occasion par Energiekontor :

Minoterie Lambotte (4 niveaux),  
Moulin d'Andé (salle des machines, et la roue pendante),  
Moulin de pierre d'Hauville (intérieur et charpente),  
Moulin des Aïeux (3 niveaux, vannages),  
Moulin Sainte Catherine (turbine, maquette et cours d'eau),  
Moulin Basselin (centrale hydro, roue et vannages),  
Moulin d'Héronnelles (pompe à eau, roue et vannages),  
Moulin Saint Amand (roue type Sagebien et vannages).

La visite virtuelle est accessible via notre site internet.  
Les fichiers sont stockés pour un serveur dédié Matterport.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y a eu 74.880 visites sur notre site internet.

Notre site contient plus de 150 pages différentes.

Notre Président de Fédération, M. Pierre Meyneng écrivait par mail du 15 aout 2021 :

« Bravo pour les visites 3 D et votre site que j'ai visité pour la première fois...

Il est très riche et très bien fait, chapeau mon cher Didier pour le travail accompli !!!

Je suis sincèrement très admiratif ! ».

### 5°/ Don des enfants de M. Albert GEISS :

C'est dans son atelier, situé dans la commune d'Aubevoye (27), que M. Albert Désiré GEISS (né le 10/04/1920 à Chaumont (51) , décédé le 25/5/2017 à Vernon (27)) construisait des structures mécaniques en modèle réduit à l'aide d'outils spécifiques, conçus par lui, aux dimensions requises.

Doté d'un sens artistique indéniable, après une observation minutieuse, il concevait en trois dimensions, puis fabriquait la maquette.

Lors de notre Assemblée Générale du 13 juin 2004, à la Maison des Associations de Bourg Achard, M. Geiss (descendant d'une famille de meuniers) nous avait fait l'honneur d'exposer ses maquettes de moulins.

Le 3 juin 2021, ses 4 enfants ont tenu à transmettre son travail, témoignage de la passion d'un Homme, à l'ADSMNP afin de continuer à faire connaître son travail. Les maquettes :

-Moulin d'Andé : roue pendante

Dimensions : 38cm x 56cm x 49cm

-Moulin à eau : Roue de type Sagebien

Diamètre : 60 cm, Largeur : 12 cm

-Moulin à eau : Roue à augets

Nombre augets : 30, Diamètre : 36 cm, Largeur : 8 cm

-Moulin de polder : Kleine of Lage Mole (Pays-Bas)



Maquette en bois, Échelle : 1/30, Hauteur totale : 71 cm  
(Modèle de chez Amati, motorisé par M. Geiss)  
ont été prises en charge par Hervé et Didier.

Le Conseil d'Administration accepte ce don et en remercie chaleureusement les enfants de M. Geiss.

Il fait l'objet d'une valorisation sur le site internet de notre association et les maquettes pourront être présentées lors de nos réunions.

#### 6°/ Point juridique :

Triple assignation époux Caron : renvoi à la conférence du 8 décembre 2021 pour conclusions de l'association et éventuelle réplique des époux Caron. Les documents pour la rédaction des conclusions de l'ADSMNP ont été remis à Me Simon Mosquet le 10 juin dernier. Les conclusions seront remises pour le 29 novembre 2021 au Tribunal de Rouen.

Agrément Protection Environnementale : la Cour d'Appel Administrative de Douai a fixé une clôture d'instruction au 25/10/2021. Le Ministre de la transition écologique est donc tenu de produire un mémoire en défense avant cette date.

Le 22 juin dernier, Me Paul a réalisé une analyse juridique de l'arrêt SARL MDC Hydro rendu par le Conseil d'Etat le 31 mai 2021 (req. n°433043). Cette analyse a été envoyée aux adhérents. Un complément lui a été demandé pour le Moulin de Canaples (80) classé en liste 1 & 2.

#### 7°/ ANBDD :

Notre contribution concernant la sentinelle des cours d'eau :

Hervé a contacté l'Université de Rouen pour initier un partenariat.

La station par elle-même pourra est basée sur une station SIRENE.

Les bassins versants de l'Arques et de la Durdent ont été contactés et sont intéressés.

#### 8°/ Dossiers en cours :

##### **a) C.L.E. Risle Charentonne :**

L'association a été nommée à la CLE de la Risle.

La réunion d'installation a été tenue à Brionne le 22 septembre dernier.

Lors des élections du bureau l'association (représentée par Hervé et Didier) a soutenu la candidature de VPH.

##### **b) Moulins de Vittefleury :**

Une proposition de convention pour l'étude du site a été présentée à M. Trottin. Une note juridique a été rédigée le 16 septembre par Me Paul et transmise au Bassin Versant le 21 septembre dernier.

##### **c) Minoterie Lambotte :**

Thérèse et Philippe de Brito se sont investis dans la préparation de la réouverture de la Minoterie Lambotte au Public pour les Journées du Patrimoine.

Thérèse est rentrée dans le Conseil d'Administration de l'Association du Moulin d'Aumale pour la remise à jour des statuts. Une réunion avec Mme le Maire d'Aumale a été tenue en juillet.

Malheureusement la rapide dégradation de l'état de santé de M. Lambotte a stoppé net cette reprise.

Des réunions avec la DRAC, la communauté de Communes ont été différées.

##### **d) Revue des Moulins de France :**

L'article sur notre garderie et ses GPP préparé par Thérèse est paru dans la Revue des Moulins de France.



### 9°/ AGO 2022 :

Suite à la crise sanitaire, les AGO de 2021 et 2020 n'ont pu être organisées sereinement.

L'évolution prévisible de l'association, avec nous l'espérons l'attribution notre agrément de protection environnementale, il convient d'organiser l'AGO 2022 avec régularisation des AG2020 et AGO2021 au plus vite. Les administrateurs retiennent

Date de l'AGO 2022 : fin mars 2022

Lieu : Perriers sur Andelle (27)

Concernant le montant des cotisations à partir de 2023, les administrateurs proposent l'augmentation suivante :

30 euros en individuel, 60 euros en couple, 70 euros pour les personnes morales,

Et à partir de 60euros pour un membre bienfaiteur.

Afin d'organiser la tenue des élections des administrateurs en 2022, ainsi que pour élaborer la liste des projets 2022 et le budget prévisionnel 2022, les administrateurs conviennent de se retrouver pour un prochain Conseil d'Administration le 5 novembre 2021 à partir de 19h00 chez François et Sébastien à la Hallotière.

### 10°/ Divers :

Roland regrette que le flash de la Fédération ne soit pas distribué aux adhérents.

Didier ne s'y oppose pas mais confirme qui n'a pas le temps de prendre cette action en charge et il n'y a pas de volontaire pour le faire.

Roland et Riwan précisent qu'ils ont refusé la convention proposée par la Bassin versant de la Durdent, tout en regrettant de ne pas être associés à la réunion avec M. Perelle du 21 septembre. Didier précise que le but de cette réunion était la présentation du projet de sentinelle des cours d'eau à M. Perelle et Mme Chapelle. Toutefois l'association est engagée avec les moulins de Vittefleury, et suite à la réunion avec M. le Secrétaire de la Préfecture, pour trouver une solution de convention avant le 31 décembre prochain.

Didier a confié à Me Paul l'analyse juridique de la convention proposée aux Moulins de Vittefleury afin de trouver un terrain d'entente avec l'Agence de l'Eau (financier de l'opération) via le Bassin versant : l'association n'a pas les moyens de négocier les conventions individuellement. Chaque propriétaire riverain pourra se positionner sur la convention aboutie (si elle aboutit) et négocier individuellement son propre cas.

La position actuelle de l'Administration, qui fixe un calendrier serré sur la Durdent avec des astreintes financières importantes, impose à l'association, selon Didier, une position juridique basée sur une expertise fiable et non sur un commentaire de biens pensants afin de garantir à nos adhérents un juste conseil.

Didier confirme que si le Conseil d'Administration souhaite faire évoluer cette position, elle doit clairement faire l'objet des projets définis pour 2022 avec un budget prévisionnel correspondant.

C'est en tout cas, selon Didier, la méthode de fonctionnement de l'association depuis son élection en tant que président afin de faire reconnaître les actions de l'association et qu'elle soit audible tant au niveau politique que de l'Administration et des riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre question, la séance est levée à 17h30.

Le Président  
Didier FILLÂTRE

Le Secrétaire Général  
François BERTIN

